

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 1er février 2024
Rapporteur :
Madame Françoise DORVAL**

N° 28

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/02/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/02/2024 (accusé de réception du 07/02/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Constitution de servitude Syndicat Mixte de l'Aulne - Chemin de Kergall

Dans la perspective du renouvellement du tronçon de réseau du Syndicat Mixte de l'Aulne qui traverse la vallée du Jet, il est nécessaire de constituer une servitude pour le passage d'une conduite dans la parcelle cadastrée section ER numéro 4, située chemin de Kergall.

Afin d'installer une nouvelle conduite de réseau, le Syndicat Mixte de l'Aulne sollicite la ville de Quimper pour la constitution d'une servitude de réseau sur la parcelle cadastrée section ER numéro 4.

Cette opération qui participera à la fiabilisation de la desserte en eau du sud Finistère, conduira à une légère modification du tracé existant et permettra ainsi d'éviter la traversée de l'espace boisé classé dans lequel passe la conduite actuelle (parcelle cadastrée section ER numéro 7).

Cette servitude est consentie à titre gratuit et sera régularisée par acte authentique.

Les frais dudit acte seront à la charge exclusive du Syndicat Mixte de l'Aulne.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer :

- 1 - la promesse de constitution de servitude de réseau, ainsi que l'acte authentique à intervenir avec le Syndicat Mixte de l'Aulne ;
- 2 - tous les actes à intervenir.